DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

———

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBERATIONS
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 février 2024

CD20240205_38
id. 4935

Le 5 février 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :
Mme DELCHER (pouvoir à M. LOPEZ), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SARDEING).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBERATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN-ET-GARONNE - BUDGET PRIMITIF 2024

———

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2024 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à 2 461 092 € dont 1 824 194 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
011 - Charges à caractère général	532 090,00
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	253 800,00
Comptes 61 - Services extérieurs	134 690,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	127 600,00
Comptes 637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	613 600,00
Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	6 500,00
Comptes 64 - Charges de personnel	607 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00
Compte 65888 – Autres charges diverses de gestion courante	10,00
66 - Charges financières	47 204,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	**1 192 904,00**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
023 - Virement à la section d'investissement	*136 023,00*
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*465 071,00*
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	***601 094,00***
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 793 998,00**

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT

OPÉRATIONS RÉELLES	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	341 650,00
Compte 70632 - À caractère de loisirs	340 000,00
Compte 7068 - Autres redevances et droits	1 650,00
74 - Dotations et participations	1 409 834,00
Compte 744 – Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	2 000,00
Compte 7473 - Département	1 377 834,00
Compte 747888 - Autres	30 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	6 710,00
Compte 75888 – Autres produits divers	6 710,00
Total recettes réelles de fonctionnement	**1 758 194,00**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*35 804,00*
Total recettes d'ordre de fonctionnement	***35 804,00***
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 793 998,00**

Pour l'année 2024, la base de loisirs poursuit le choix de recentrer ses activités autour des prestations destinées aux groupes scolaires (de la maternelle aux cycles 1 et 2 dans le cadre d'un cycle d'apprentissage validé par l'Inspection académique, ainsi que les collèges et lycées) et aux groupes sportifs et associatifs, qui constituent la vocation première de la base.

La base de loisirs met ainsi à disposition sa structure pour l'accueil :

- de scolaires pour les classes de découverte sur le thème du sport et de l'environnement,
- des groupes sportifs pour leurs stages d'entraînement,
- des entreprises pour des journées « team-building »,
- des groupes divers qui trouvent en la base de loisirs le lieu idéal pour l'organisation de leurs séjours et possédant toutes les infrastructures nécessaires : hébergement, restauration et activités dans un cadre naturel,
- des colonies et des centres aérés, notamment pendant les vacances scolaires,

- des associations souhaitant organiser des manifestations sportives d'envergures de type championnat national cyclo-cross.

La base de loisirs ouvrira son camping 2 étoiles labellisé « accueil vélo » pour la période du 15 juin au 15 septembre 2024.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 192 904 €. Elles diminuent de 6 % par rapport au budget primitif 2023, et comprennent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles sont stables par rapport au budget primitif 2023. L'augmentation des charges d'alimentation (+ 20 000 €) et de maintenance (+ 22 000 €), calculées sur la base des dépenses réalisées en 2023, est compensée essentiellement par la diminution des crédits inscrits sur les locations mobilières (- 20 000 €), les réparations de réseaux et de biens (- 10 500 €) et les consommations d'eau (- 10 000 €).

- Les charges de personnel (chapitre 012) : elles diminuent de 11 % par rapport au budget primitif 2023, et de 4 % par rapport au total des crédits votés en 2023 (un ajustement à la baisse avait été effectué en décision modificative). Malgré l'augmentation du point d'indice et de certains autres éléments de rémunération, cette baisse est rendue possible par la reconduction du nombre de saisonniers (10 en 2023 et 2024 contre 23 en 2022), de la mutualisation des emplois d'été avec les services départementaux, ainsi que par le non-remplacement d'une secrétaire et l'affectation d'un agent technique au service santé qualité vie au travail.

Il est à noter que le poste de responsable de la base de loisirs est affecté en totalité sur le budget annexe à compter du 1er janvier 2024.

- Les charges de gestion courante (chapitre 65) : elles sont stables par rapport au budget primitif 2023 et correspondent à une inscription de crédits pour faire face au paiement d' éventuels arrondis dans le cadre du prélèvement à la source.

- Les charges financières (chapitre 66) : l'augmentation de 3,6 % par rapport au budget primitif 2023 s'explique par le remboursement des premières échéances d'intérêts de l'emprunt contracté en 2023.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 1 758 194 €. Elles sont stables par rapport au budget primitif 2023, et comprennent :

- Les recettes d'activités (chapitre 70) : elles augmentent de 21 % par rapport au budget primitif 2023 et de 9,7 % par rapport au total des crédits votés en 2023 (un ajustement à la hausse avait été effectué en décision modificative), ce qui s'explique par la progression du nombre de groupes accueillis.

- Les dotations et les participations (chapitre 74) : elles diminuent de 3,75 % par rapport au budget primitif 2023 et de 1 % par rapport au total des crédits votés en 2023 (un ajustement à la baisse de la participation départementale avait été effectué en décision modificative). Les recettes d'activités supplémentaires et la recherche de subventions entraînent une diminution de la participation départementale (1 377 834 €) de 5,5 % par rapport au budget primitif 2023 et de 1 % par rapport au total des crédits votés en 2023. Il est à noter que, comme en 2023, une subvention d'un montant de 30 000 € sera sollicitée auprès de l'Agence nationale du sport dans le cadre du savoir-nager.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75) : ils sont essentiellement constitués par les ventes de matériel vétuste sur le site Agorastore pour 6 700 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	347 530,00
Compte 1641 – Emprunts	347 530,00
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00
Compte 2031 - Frais d'études	14 000,00
Compte 2051 – Concessions et droits similaires	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	253 760,00
Compte 2121 – Plantations	3 000,00
Compte 21351 - Bâtiments publics	96 000,00
Compte 2152 – Installations de voirie	19 000,00
Compte 21578 - Matériel et outillage technique	11 500,00
Compte 2181 – Installations générales, agencements	36 000,00
Compte 21838 – Matériel informatique	3 000,00
Compte 2185 – Matériel de téléphonie	5 500,00

Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	79 760,00
23 - Immobilisations en cours	15 000,00
Compte 2313 - Autres bâtiments publics	15 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	**631 290,00**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*35 804,00*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***35 804,00***
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**667 094,00**

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 000,00
Compte 10222 - Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	66 000,00
Total recettes réelles d'investissement	**66 000,00**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
021 - Virement de la section de fonctionnement	*136 023,00*
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*465 071,00*
Total recettes d'ordre d'investissement	***601 094,00***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**667 094,00**

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de 631 290 €.

Elles sont en hausse de 5 % par rapport au budget primitif 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 22 000 € sur le poste du remboursement de la dette, suite à la contraction d'un emprunt de 270 000 € en 2023.

Pour rappel, les crédits nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité pour une solution de baignade ont été inscrits en décision modificative n°2 2023. Une méthode a été définie et une instance de pilotage a été mise en place ; trois scénarii seront proposés et un pré-programme chiffré sera présenté en Assemblée départementale à la session du mois de juin prochain.

Outre cette étude de faisabilité, pour l'année 2024, il est prévu de réaliser différents travaux :

- Aménagement des bâtiments publics : pose de cloisons pour fermeture des bureaux, changement des portes, changement des ampoules par des LED, climatisation des bâtiments, remplacement de toiles de tentes au camping groupes, fermeture de l'aire de jeux pour les enfants ...

- Aménagements extérieurs : création d'une terrasse, d'une aire de pique-nique sur le théâtre de verdure, panneaux pédagogiques, pose de compteur piétons, gazon synthétique, ...

- Sécurisation du site : pose de badges d'accès aux hébergements, fermeture de l'aire de jeux, caméras, pose de panneaux d'informations ...

Il est également prévu l'acquisition et le renouvellement de matériel afin de :

- Développer les activités de la base : logiciel de vente en ligne des activités, caisse enregistreuse, poste informatique, téléphone, vidéoprojecteur, ...

- Entretenir les bâtiments et les équipements extérieurs : petit outillage, matériel spécifique pour l'entretien du terrain de sport, aspirateurs professionnels, ...

- Optimiser le service de restauration de la base : matériels de cuisine, petit équipement, cellule refroidissement, mobilier…

- Maintenir et développer les activités proposées : divers équipements sportifs, vélos, remorque à canoë, moteur à bâteau 25ch…

Le montant des recettes réelles d'investissement est de 66 000 €. Elles se composent exclusivement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (+ 23 000 € par rapport à 2023), et sont en baisse de 36 % par rapport au budget primitif 2023 : il avait été prévu, l'année dernière au budget primitif, une subvention d'investissement, non sollicitée suite à l'abandon d'un projet.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président n°CD20240205_38R,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2024, qui s'équilibre à 2 461 092 €, dont 1 824 194 € en mouvements réels ;

- Approuve le montant de la participation départementale à verser au budget annexe base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à hauteur de 1 377 834 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le 16/02/24
ID : 082-228200010-20240205-5957-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL